

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 novembre 2020**

Objet : Tarification de la prestation "Assistance GRH aux collectivités"

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 24 novembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avaient donné procuration : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Lamyra KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI,

Etaient absents et excusés : Madame, Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Tarification de la prestation "Assistance GRH aux collectivités"

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et en particulier son article 25,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n°2012-06 du 5 mars 2012 relative à la fixation des tarifs des prestations exécutées par les directions et services ressources du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu la délibération n°2017-23 du 26 juin 2017 relative à la modification de la convention type de la mission de conseil et d'expertise statutaire et à l'adoption des tarifs à compter du 1^{er} juillet 2017,

Vu la convention n°2017-33 du 25 septembre 2017 relative à la création d'une prestation "Paie - Gestion administrative" et à la fixation des tarifs,

Vu le budget de l'exercice 2020,

Considérant la nécessité de prévoir un cadre conventionnel global pour les différentes prestations rendues aux collectivités en matière de paie, de gestion administrative de leurs personnels et d'assistance à la mise en œuvre de thématiques en matière de ressources humaines, et de réévaluer la tarification de ces prestations pour une meilleure prise en compte des coûts exposés,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1^{er} : d'adopter le contenu de la convention type d'adhésion à la mission d'assistance à la gestion des ressources humaines ci-annexée pour les collectivités et établissements affiliés ou non.

Article 2 : de fixer pour toute nouvelle adhésion à la convention susvisée, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs suivants :

Détail des prestations	Montant
Forfait d'admission de la collectivité ou de l'établissement pour la prestation de paie et gestion administrative (incluant les prestations informatiques)	7 500 €
Création initiale des dossiers des agents et élus sur le logiciel SIRH CIRIL ; ainsi que pour tout nouveau dossier	35 € par dossier
Prestation de paie	8,50 € par bulletin par mois
Forfait gestion de carrière ou de contrat	35€ par agent par mois
Forfait gestion de situation médicale	35€ par agent par mois
Assistance et mise en œuvre pratique de thématiques diverses liées à la gestion des ressources humaines	500 € la journée ; 250€ la demi-journée 85 € l'heure et 45 € la demi-heure

Article 3 : d'autoriser le Président du CIG à signer les conventions à venir avec les collectivités et établissements affiliés ou non pour les prestations d'assistance à la gestion des ressources humaines et d'appliquer la tarification correspondante à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget à l'article 70638.


 Président,
 Jacques Alain BENISTI
 Maire de Villiers-sur-Marne